

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 04 Mai 1985

N° 1227 / 15.09

Monsieur NULINDA Ferdinand
Encadreur S/Préfectoral de la
Jeunesse et des Coopérationes
S/Préfecture KINIHIRA
BYUMBA

Monsieur l'Encadreur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes détaché auprès de l'UNICOPACHI-BYUMBA à dater de la réception de la présente et ce conformément à la demande du délégué de l'UCES.

Avant de rejoindre votre nouveau poste cependant, vous remettrez tous les dossiers de service en votre possession à Monsieur MUKULIZEMANA Célestin Encadreur Préfectoral Adjoint qui assurera les affaires courantes jusqu'à nouvel ordre. Il est entendu que le prisonnier reste basé à BYUMBA.

A partir du mois de Mai votre salaire émanera du budget de l'UCESD comme convenu avec son délégué.

C.P.I. à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture
BYUMBA
- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture
KINIHIRA
- Monsieur le Délégué de l'UCESD
KIGALI
- Monsieur MUKULIZEMANA Célestin
Encadreur Préfectoral Adjoint
de la Jeunesse et des Coopérationes BYUMBA

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NULINDA Augustin

